



**INDRE-ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°37-2021-10006

PUBLIÉ LE 4 OCTOBRE 2021

# Sommaire

## **Préfecture d'Indre et Loire /**

37-2021-09-30-00006 - Arrêté portant délégation de signature au titre de l'article 10 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique à Mme Nadia SEGHIER. (4 pages)

Page 3

Préfecture d'Indre et Loire

37-2021-09-30-00006

Arrêté portant délégation de signature au titre de l'article 10 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique à Mme Nadia SEGHIER.

**ARRÊTÉ**  
**portant délégation de signature au titre de l'article 10 du décret n° 2012-1246**  
**du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,**  
**à Mme Nadia SEGHIER, secrétaire générale**  
**de la préfecture d'Indre-et-Loire**

La préfète d'Indre-et-Loire  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

- Vu** le code des relations entre le public et l'administration, notamment le second alinéa de l'article L.221-2 ;
- Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée, relative aux lois de finances ;
- Vu** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 43 ;
- Vu** le décret 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié, relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Mme Marie LAJUS en qualité de préfète d'Indre-et-Loire ;
- Vu** le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu** le décret du 6 novembre 2020 portant nomination de M. Charles FOURMAUX, sous-préfet, en qualité de directeur de cabinet de la préfète d'Indre-et-Loire ;
- Vu** le décret du 23 juillet 2018 portant nomination de M. Philippe FRANCOIS en qualité de sous-préfet de Loches ;
- Vu** le décret du 26 novembre 2019 portant nomination de Mme Nadia SEGHIER en qualité de secrétaire générale de la préfecture d'Indre-et-Loire ;
- Vu** le décret du 6 mai 2021 portant nomination de M. Laurent VIGNAUD en qualité de sous-préfet de Chinon ;
- Vu** le décret du 4 juin 2021 portant nomination de M Guillaume SAINT-CRICQ, sous-préfet à la relance auprès de la préfète d'Indre-et-Loire ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

15, rue Bernard Palissy  
37925 Tours Cedex 9  
Tél. : 02 47 64 37 37  
Mél : [prefecture@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:prefecture@indre-et-loire.gouv.fr)  
[www.indre-et-loire.gouv.fr](http://www.indre-et-loire.gouv.fr)

1/4

**Vu** l'arrêté préfectoral 4 décembre 2019 portant délégation de signature à Mme Nadia SEGHIER, secrétaire générale de la préfecture d'Indre-et-Loire ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 26 août 2021 portant organisation des services de la préfecture ;

**Vu** le protocole portant contrat de service signé le 19 décembre 2013 ;

**Vu** la convention de délégation de gestion avec la préfecture de la région Centre et du Loiret signée le 02 décembre 2013 ;

**Vu** les décisions préfectorales d'affectation des agents de la préfecture d'Indre-et-Loire ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture :

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation est donnée à Mme Nadia SEGHIER, secrétaire générale de la préfecture d'Indre-et-Loire, à l'effet de signer tous les actes relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État :

- l'exercice des compétences d'ordonnateur secondaire pour les titres 2, 3, 5 et 6 de l'ensemble des programmes budgétaires gérés par la préfecture,
- la gestion des crédits de l'État lorsque les chefs de services départementaux n'ont pas reçu de délégation.

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses, ainsi que sur l'émission et la signature des titres de recettes.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nadia SEGHIER, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par M. Charles FOURMAUX, sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète d'Indre-et-Loire, ou par M. Laurent VIGNAUD, sous-préfet de l'arrondissement de CHINON, ou par M. Philippe FRANCOIS sous-préfet de l'arrondissement de LOCHES, ou par M Guillaume SAINT-CRICQ, sous-préfet à la relance auprès de la préfète d'Indre-et-Loire.

**Article 3** : Délégation permanente est accordée à Mme Céline BLANCHET, en qualité de cheffe de service de l'animation interministérielle des politiques publiques, à l'effet de signer sur le programme 354 les engagements juridiques, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses entrant dans le domaine de compétence du service d'un montant inférieur à 3.000 € TTC .

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Céline BLANCHET, la délégation de signature sera exercée dans l'ordre par Mme Sylvie CLAVEAU, Mme Isabelle FERRANDON.

**Article 4** : Délégation permanente est accordée à Mme Géraldine BLANCHET, directrice des sécurités, à l'effet de signer sur les programmes 354, 176 et 207, les engagements juridiques, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses entrant dans le domaine de compétence de la direction, d'un montant maximum de 3.000 € TTC.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Géraldine BLANCHET, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par Mme Esther DAVID, M. Jean-Luc LEFORT et M. Nicolas BERGER-HALTEAU.

**Article 5** : Délégation permanente est accordée à Mme Marjorie SAUTAREL directrice de la citoyenneté et de la légalité, à l'effet de signer sur les programmes 354, 216 et 232 les engagements juridiques , la liquidation et l'ordonnancement des dépenses entrant dans le domaine de compétence de sa direction, d'un montant maximum de 3.000 € TTC,

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marjorie SAUTAREL, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par Mme Sarah de L'ESPINAY, Mme Florence SELLIER, M. Christophe BOUIX, Mme Maryline DUBOIS.

**Article 6 :** Délégation de signature est donnée à Mme Nadia SEGHIER à effet de signer, toute déclaration de conformité en matière d'opérations d'inventaire et, d'une façon plus générale, tous les actes se traduisant par la constatation des droits et obligations et l'inventaire des biens se rapportant à l'activité financière de la préfecture d'Indre-et-Loire.

**Article 7 :** Les prestations de gestion et d'ordonnement sont confiées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 au centre de service partagé régional. Elles sont décrites dans la convention de délégation de gestion signée entre le Préfet d'Indre-et-Loire et le Préfet de région.

**Article 8 :** Pour permettre la mise en œuvre des dispositions du présent arrêté dans l'application ministérielle CHORUS FORMULAIRE, il est confié aux agents dont les noms figurent dans la liste annexée au présent document (annexe 1), sous l'autorité de leurs chefs de services respectifs, le soin d'accomplir les actes de gestion d'ordonnement des dépenses et recettes relevant des programmes budgétaires basculés dans CHORUS.

A ce titre, il leur est donné délégation de signature pour la validation des actes de création d'engagement juridique et demandes d'achat, créations de tiers, de constatation des services faits et de transmission des ordres de payer signés par les titulaires d'une délégation d'ordonnement secondaire mentionnés aux articles 1<sup>er</sup> à 5 du présent arrêté qui ne transitent pas par les plateformes CHORUS dans les cas prévus par le contrat de service susvisé.

**Article 9 :** Toutes dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

**Article 10 :** Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement à compter de sa publication.

**Article 11 :** La secrétaire générale de la préfecture d'Indre-et-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire et dont une copie sera notifiée aux fonctionnaires délégataires, ainsi qu'au directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret.

Tours, le 30 septembre 2021

La préfète, Marie LAJUS

15, rue Bernard Palissy  
37925 Tours Cedex 9  
Tél. : 02 47 64 37 37  
Mél : [prefecture@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:prefecture@indre-et-loire.gouv.fr)  
[www.indre-et-loire.gouv.fr](http://www.indre-et-loire.gouv.fr)

3/4

**Annexe 1 : liste des agents autorisés à exercer et à accomplir, dans l'application ministérielle CHORUS FORMULAIRE, les actes mentionnés à l'article 8**

ACHARD	CLAUDINE	PRESCRIPTEUR 119 et 754
CHEVRIER	AGNES	PRESCRIPTEUR 232
CHICOISNE	MARYSE	PRESCRIPTEUR 112, 119, 122, 128, 129 et 216
COUSIN	FERNANDE	PRESCRIPTEUR 207
DAVID	ESTHER	PRESCRIPTEUR 216
DE L'ESPINAY	SARAH	PRESCRIPTEUR 119
DELANOUE	DELPHINE	PRESCRIPTEUR 119 et 754
DUBALLET	LUCIE	PRESCRIPTEUR 354
FONTAINE	SANDRA	PRESCRIPTEUR 119, 122 et 147
FONTARRABIE	JEAN-PAUL	PRESCRIPTEUR 112, 119, 122, 128, 129 et 216
GOURLOT	ELSA	PRESCRIPTEUR 754 et 119
HAOUARI	CHANTAL	PRESCRIPTEUR 176 et 207
JOUSSEAUME	SOPHIE	PRESCRIPTEUR 354
LALLEMAND	ROXANE	PRESCRIPTEUR 754 et 119
LAYSSAC	KARIM	PRESCRIPTEUR 119, 122 et 147
LEFORT	JEAN-LUC	PRESCRIPTEUR 176 et 207
LEQUIPE	CATHERINE	PRESCRIPTEUR 216
MADER	ERIC	PRESCRIPTEUR 354
MONNIER	BRIGITTE	PRESCRIPTEUR 119 et 754
PHILIPPE	AUORE	PRESCRIPTEUR 354
SELLIER	FLORENCE	PRESCRIPTEUR 232
SORET	NADINE	PRESCRIPTEUR 354 et 216
VALLEE	MARIE-ANGE	PRESCRIPTEUR 112, 119, 122, 128, 129 et 216
VERDON	FRANCOIS	PRESCRIPTEUR 119, 122, 147
ZONCA	OLIVIER	PRESCRIPTEUR 354